



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

PAPI

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

PAPI 3 du Bassin de l'Aude et de la Berre 2023-2028

Avril 2022

F/ Bilan de la Concertation



SOMMAIRE

1	LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PAPI3	3
1.1.	LA DEMARCHE DE CONCERTATION	4
1.2.	LES ATTENTES DES ACTEURS	7
1.2.1.	Le point de vue des élus locaux	7
1.2.2.	Le point de vue du grand public et associations	9
1.2.3.	Le point de vue des Intercommunalités	14
1.2.4.	Le point de vue des autres partenaires	14
1.3.	PANEL D'OUTILS DE COMMUNICATION DEPLOYES	15
1.3.1.	Plate-forme dédiée	15
1.3.2.	Lettre d'information	16
1.3.3.	Films	17
1.4.	SYNTHESE	18
2	LA CONCERTATION DANS LES PROJETS STRUCTURANTS	19
	ANNEXE : CONCERTATION SPECIFIQUEMENT MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DU REC DE VEYRET	24



SMMAR

1 LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PAPI3

1.1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

La concertation pour enrichir le diagnostic avec les acteurs du territoire durant la construction du PAPI3 s'est organisée autour de plusieurs objectifs :

- **Impliquer et associer** : rencontres bilatérales avec les syndicats de rivières et les intercommunalités ; réunions régulières avec les partenaires : comités techniques, réunions de travail et réunions thématiques ; réunions plénières du comité de pilotage ;
- **Contribuer et questionner** : questionnaires par formulaires adressés par mails à toutes les communes du territoire pour connaître les attentes des élus sur le risque inondation ; sondage téléphonique à destination du grand public pour mesurer le niveau de connaissance et de perception du risque ;
- **Informier et sensibiliser** : réunions publiques plénières organisées en visio-conférences interactives, à destination des élus, des associations, des partenaires et du grand public.

La concertation a été conduite de manière itérative avec une organisation qui a fait l'objet d'adaptations et d'une grande agilité au regard du contexte sanitaire.

En phase diagnostic, des entretiens ciblés, et en présentiel pour la grande majorité, ont été réalisés auprès des intercommunalités, des syndicats de rivières, et de certains acteurs économiques. Afin d'intégrer en amont les retours des communes et du grand public, deux sondages ont été déployés, l'un auprès des élus (questionnaires adressés par mails) et le second auprès de la population (questionnaires par appels téléphoniques réalisés par un institut de sondages professionnel). Ces sondages ont permis de poser les besoins, connaissances et attentes des acteurs.

A la lumière de ces échanges et retours, des réunions de concertation ont été organisées. Après un partage des éléments de diagnostic à visé informative, ces réunions ont permis d'interroger les acteurs sur les orientations et actions du futur PAPI. Deux réunions plénières ont ainsi été organisées : l'une auprès des élus et l'autre auprès du grand public.

Les modalités de concertation se sont orientées vers le digital (en format interactif) avec une préparation et une organisation qui ont mobilisé un grand nombre d'acteurs relais, en particulier les syndicats de rivières, structures adhérentes du SMMAR.

Frise chronologique des principales étapes de concertation mises en œuvre par le SMMAR durant l'élaboration du dossier de demande de labellisation du PAPI3

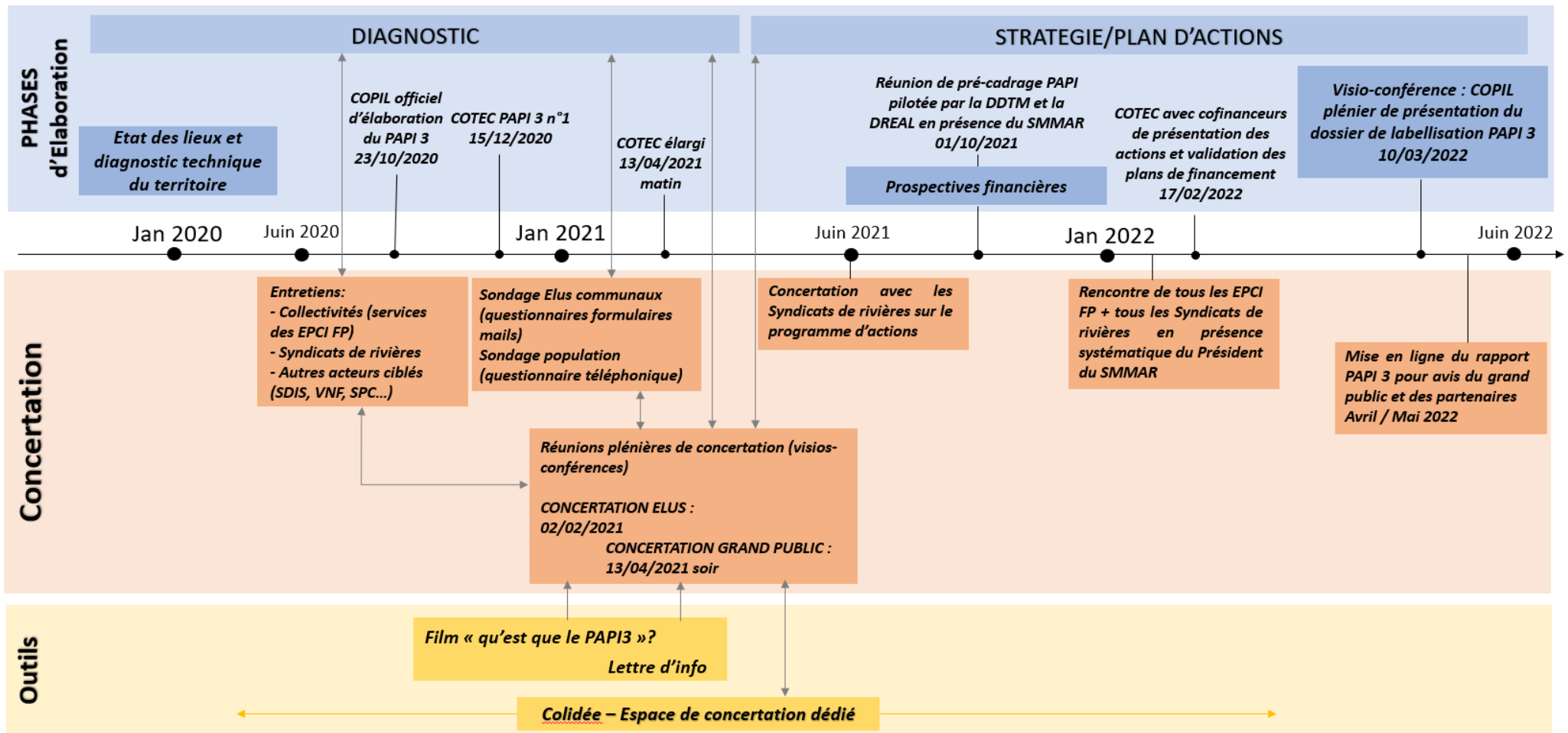


Tableau récapitulatif des principales réunions de concertation suivies par le SMMAR durant l'élaboration du dossier de demande de labellisation du PAPI3

Type d'acteurs	Outils	Date	Mobilisation
EPCI-FP – Directeurs et chefs de Services (16 intercommunalités)	Entretiens, support guide d'entretien	Juin à oct. 2020	9 entretiens
COTEC PAPI	Diaporama de présentation de l'état des lieux et diagnostic technique du territoire	15 déc. 2020	Principaux partenaires PAPI : DDTM, SIDPC, SPC, Région, Départements, SDIS ; VNF ; Intercos. ; Porteurs de SCOTs ; Fédérations chasse/pêche ; PNRs...
Syndicats maîtres d'ouvrages (6 syndicats de rivières)	Entretiens, support guide d'entretien	Sept à déc. 2020	6 entretiens
Partenaires, Personnes Publiques Associées	Entretiens ciblés (VNF, Chambres, SDIS...)	Sept à déc. 2020	10 ^{aine} d'entretiens
	Réunion élus/partenaires de concertation – Visio-conférence interactive	Fév. 2021	226 connexions
Communes (413 communes)	Questionnaires (mails)	Déc. 2020 à jan 2021	189 répondants
	Réunion élus/partenaires de concertation – Visio-conférence interactive	Fév. 2021	226 connexions
Grand public, associations	Questionnaires (sondage téléphonique)	Janvier 2021	600 personnes interrogées
	Réunion grand public de concertation – Visio-conférence interactive	Avril 2021	130 connexions
Syndicats maîtres d'ouvrages (6 syndicats de rivières)	Entretiens en présence du Directeur du SMMAR	Juin 2022	6 réunions
Syndicats maîtres d'ouvrages (6 syndicats de rivières)	Entretiens en présence du Président du SMMAR	Janvier 2022	5 réunions
EPCI-FP - Elus (16 intercommunalités)	Entretiens en présence du Président du SMMAR	Février 2022	4 réunions
COTEC PAPI	Plans de financements du programme d'actions	17 févr. 2022	Co-financeurs : Etat ; Région ; Département 11 ; Département 34
Tous acteurs	Réunion plénière de restitution – Visio-conférence interactive	10 mars 2022	85 connexions

1.2. LES ATTENTES DES ACTEURS

1.2.1. Le point de vue des élus locaux

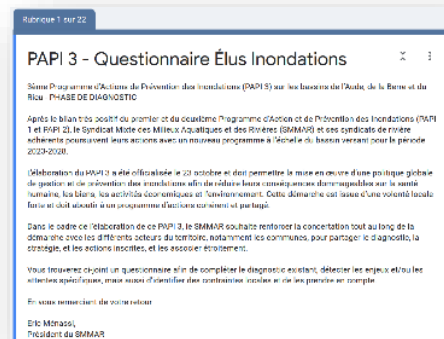
Sondage à destination des élus communaux - 189 répondants

Ce sondage, réalisé de décembre 2020 à janvier 2021, avait pour objectif d'apprécier, la notoriété PAPI et des actions mises en place, la perception du risque à l'échelle communale et les attentes et besoins des élus notamment sur les sujets de la sensibilisation, de la communication et la formation.

Envoyé aux 413 communes du périmètre PAPI et 6 communes des Corbières Maritimes, 189 répondants ont été comptabilisés.

Le sondage a permis de **mobiliser au-delà des communes disposant d'un PPRI**, puisque près de la moitié des répondants ne dispose de PPRI. Ce constat montre la mobilisation, y compris des communes non concernées par un PPRI en lien avec un risque inondation toujours plus présent.

Les principaux enseignements mettent en évidence **un défaut d'information sur le risque inondation auprès du public** : seulement 39% des répondants disposent d'un DICRIM et 1 commune sur 2 réalise une information sur le risque inondation auprès du public tous les 2 ans. La majorité des élus dispose **d'outils règlementaires**, tels que les PPRI et PCS, et estime avoir une bonne connaissance des acteurs de la prévention inondation, cependant **le PAPI et ses actions sont peu connues**. Un **intérêt des élus à être davantage informés et formés** via des journées d'échanges ou de lettres d'information, par exemple, est à relever.



3 actions prioritaires plébiscitées dans le cadre du PAPI 3

- L'entretien des cours d'eau (restauration, recalibrage, ...)
- La prévision des inondations
- La formation à titre d'élu

Réunion de concertation élus - 226 connexions

Dédiée aux élus du territoire (élus communaux, intercommunaux, élus de syndicats), une réunion s'est tenue le 2 février 2021 en visio-conférence. 226 connexions ont été enregistrées lors de cet évènement. La réunion a été préparée à la lumière des retours issus des entretiens menés auprès des intercommunalités et des syndicats de rivières ainsi que des premiers éléments issus des sondages. Ces retours ont mis en évidence l'importance de l'échelon communal. **Les maires et leurs élus sont des acteurs majeurs** pour mettre en œuvre, partager et décliner la gestion du risque inondation auprès des habitants. Par ailleurs **ces élus sont en majorité peu au fait de ce qu'est le PAPI**. Fort de ces constats, de l'importance du nombre de communes et du contexte sanitaire réduisant les possibilités de réunions en présentiel, une **organisation spécifique en digital** a été mise en place. La diffusion de l'organisation de cette réunion a été particulièrement soignée afin d'accroître la mobilisation des élus.

Après un temps en plénière de partage du diagnostic, un temps d'intelligence collective pour réfléchir et partager les premières pistes d'actions et priorités stratégiques sur le territoire a été PAPI3 Aude Berre – Concertation

réalisé. **130 contributions ont été proposées, et sont venues enrichir la réflexion sur la stratégie du PAPI 3 et les propositions d'actions sur l'ensemble des 7 axes du futur PAPI.**

Plusieurs éléments forts ressortent de ces contributions en termes d'enjeux et propositions d'actions :

- **Concernant la connaissance, la communication et la conscience du risque** une forte attente est exprimée sur le **renforcement d'actions de pédagogie et d'information auprès de tout type de public** (jeunes publics, élus, population notamment récente, touristes y compris étrangers) et une **meilleure accessibilité et compréhension des outils de connaissance et de prévision**. Pour les élus, il apparaît nécessaire de descendre l'information à **l'échelle du citoyen**. Ainsi, de manière globale une **communication à la fois élargie et ciblée** est plébiscitée.
- Concernant la gestion de crise, **le dispositif d'appui du SMMAR aux communes pour le déploiement et actualisation des PCS a été plébiscité**. En complément, une attente concerne **l'amélioration de l'alerte et de la chaîne de communication**. En complément un renforcement des **exercices de gestion de crise** avec la **formation des élus** est une action largement appuyée. Une **nécessaire adaptation** aux spécificités de chaque territoire est partagée, à ce sujet les acteurs mettent l'accent sur la **résilience des réseaux** notamment ceux indispensables à la gestion de crise.
- Avec l'augmentation du **risque de ruissellement**, les propositions s'orientent vers **une meilleure prise en compte de ce risque et son intégration dans les documents cadre** (PPRI, PLU,...). Sur le thème de l'aménagement du territoire, les acteurs expriment leurs souhaits de travailler sur la relocalisation et la recomposition spatiale en particulier pour les centres anciens situés dans des secteurs inondables et en lien avec le recul du trait de côte. La prise de conscience du changement climatique et de ses effets semble bien intégrée par les élus locaux.
- Les élus souhaitent également **renforcer leurs liens avec le SMMAR**, pour une meilleure synergie entre acteurs complémentaires.
- Enfin, la **solidarité amont aval** reste un socle pour ce territoire, avec une place nouvelle à donner aux **communes rurales**, qui dans un contexte de changement climatique sont de plus en plus concernées par le risque inondation (et notamment les phénomènes de **ruissellement**). A ce titre, il a été rappelé à plusieurs reprises la nécessité d'entretenir le fleuve Aude au même titre que les affluents.

1.2.2. Le point de vue du grand public et associations

Sondage téléphonique à destination des habitants du territoire - 600 habitants

Un sondage téléphonique a été conduit du 11 au 28 janvier 2021 auprès d'un échantillon de 600 habitants (représentatif du territoire). Ce sondage, commandé par la DDTM de l'Aude, et réalisé par un Institut de sondages professionnel (People Vox), avait plusieurs objectifs :

- Créer un état de la connaissance autour du risque et de sa politique et de ses outils ;
- Développer la conscience du risque inondation ;
- Permettre une adaptation de la stratégie de communication du PAPI.

Le sondage a été déployé sur l'ensemble du territoire, d'est en ouest, à la fois sur des communes couvertes par un PPRI (42% des communes) ou non (58% des communes).

L'analyse met en évidence un **enjeu fort sur l'information et la communication**.

Il est intéressant de relever qu'une **très large majorité des personnes interrogées (90%) savent si elles se trouvent ou non en zone inondable**. Face à cette connaissance, ces habitants apparaissent **inquiets face au risque inondation** malgré un sentiment de protection.

Les **mairies** sont identifiées comme des **structures clés** : en cas de besoin, qu'il s'agisse de prévention, de protection et de gestion de crise, les habitants se tournent vers ces institutions. La population ne semble pas connaître d'autres acteurs et ne semble pas avoir connaissance de documents relatifs au risque inondation. Ainsi, d'un point de vue des habitants, **l'information sur le risque inondation apparaît très réduite**.

Les quelques planches ci-dessous sont extraits du rapport de synthèse des résultats de l'enquête. Le rapport complet est présenté en annexe.



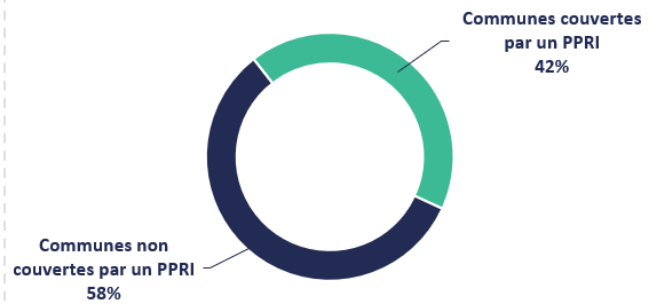
Profil des répondants (2/3)

Base : 601 répondants

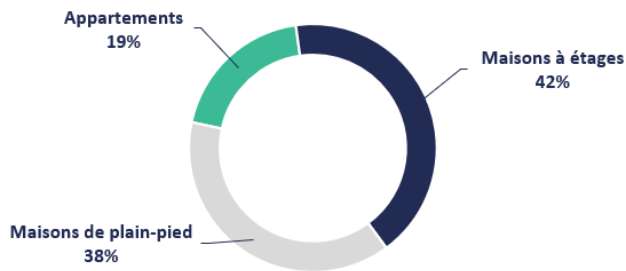
Secteur



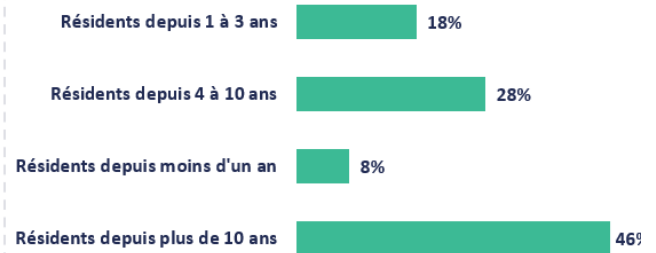
Couverture par un PPRI



Type de logement



Ancienneté dans le logement



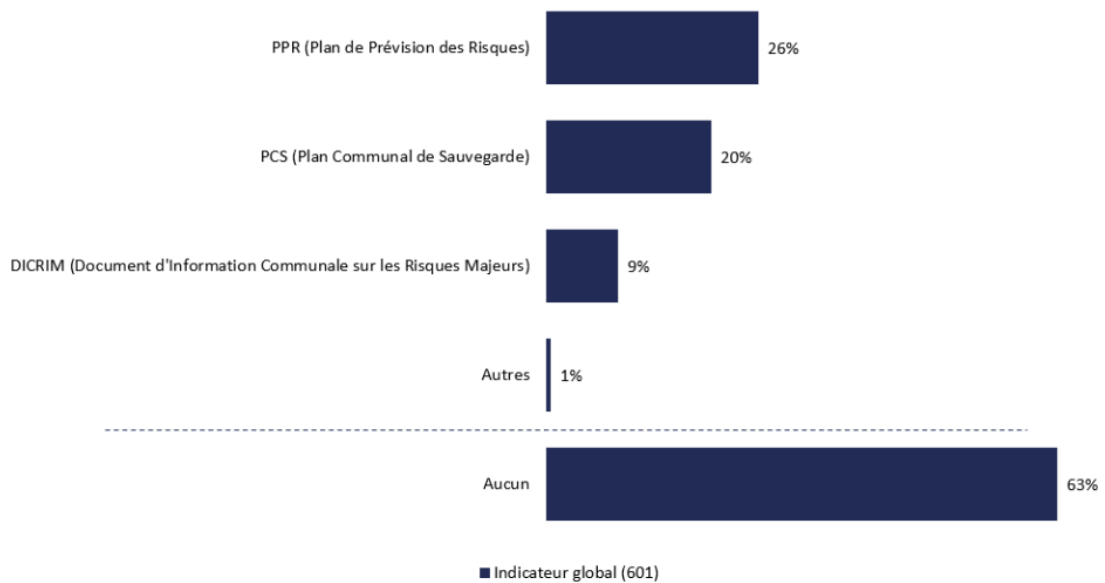
Enquête sur le risque inondation | DDTM | Aude | 2021



Près de deux tiers des répondants ne connaissent aucun document traitant du risque inondation (63%). Ils sont 26% à connaître le PPR, 20% à connaître le PCS et seulement 9% à connaître le DICRIM.



Quel(s) type(s) document(s)/ Support(s) traitant du risque inondation connaissez-vous ? (spontanée)



Enquête sur le risque inondation | DDTM | Aude | 2021

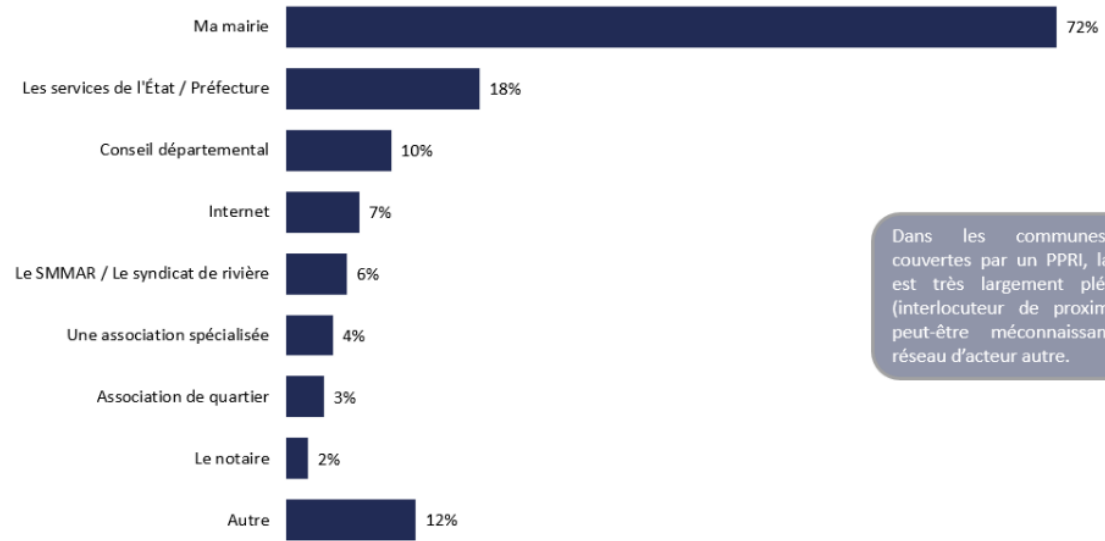




Près de trois quarts des répondants s'informeront auprès de leur mairie pour obtenir des informations supplémentaires sur le risque inondation (72%).



Si demain vous souhaitiez vous informer davantage sur les risques encourus, vers qui vous tourneriez vous prioritairement ?



Dans les communes non couvertes par un PPRi, la Maire est très largement plébiscitée (interlocuteur de proximité) et peut-être méconnaissance du réseau d'acteur autre.

■ Indicateur global (601)

Autre : assurance, pompiers, ami, conjoint, météo, NSP etc.



Réunion de concertation Grand Public - 130 connexions

Cette réunion s'est tenue le 13 avril, en soirée, afin de permettre une mobilisation et une participation d'un public large. Un communiqué de presse et des annonces via les réseaux sociaux et toutes les mairies du périmètre PAPI ont relayé l'information quant à la tenue de cet évènement.



Carcassonne, le 08 avril 2021

Elaboration du 3^{ème} Programme d'Action et de Prévention du Risque Inondation (PAPI) des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu

Réunion publique digitale le 13 avril 2021

Comment bien se protéger contre le risque inondation ? Quel est le risque sur le territoire ? Quelles actions de protection mettre en place à mon échelle ? Quel est le rôle de ma commune dans la prévention et comment puis-je être accompagné(e) dans le cadre de potentiels travaux ?

Le SMMAR, Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude, vous propose un moment d'échanges pour mieux comprendre les enjeux du risque inondation et réfléchir ensemble à l'anticipation et à l'adaptation de notre territoire. Il s'agit de participer à l'élaboration du PAPI 3 qui est un outil contractuel permettant le financement des actions de prévention et de protection contre les inondations sur le périmètre du Bassin Versant

Cette réunion se déroulera :

le mardi 13 avril de 18h00 à 20h00
en visioconférence Zoom

Inscription jusqu'au 12 avril sur le site internet du SMMAR www.smmar.org,
en suivant le lien : <https://www.smmar.org/evenement/elaboration-papi-3-bv-aude-berre-rieu-20200413>

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) et ses Syndicats de Rivières ont déjà mis en œuvre deux PAPI qui ont démontré une réelle efficacité face à l'ampleur des dégâts qui ont frappé le département.

Dans cette continuité, depuis mi-2020, le travail d'élaboration d'un troisième PAPI s'est engagé en concertation avec les financeurs, les élus et la population par des réunions publiques, et la mise en ligne d'une plateforme de concertation ouverte à tous...

Aussi, le SMMAR vous invite à y participer afin d'aboutir à un projet partagé et solidaire.

« Notre réflexion collective sera déterminante pour l'efficacité de notre action. »

Éric Ménassi, Président du SMMAR, Maire de Trèbes

SMMAR : contact@smmar.fr – 04.68.11.81.70

Pour en savoir plus : www.smmar.org/ Twitter [@EPTB_AUDE_SMMAR](https://twitter.com/EPTB_AUDE_SMMAR) Facebook [@SMMAR.EPTB](https://www.facebook.com/SMMAR.EPTB)



Plusieurs objectifs étaient visés : lancer l'élaboration concertée du PAPI 3 avec le grand public, faire de la pédagogie autour du risque inondation, faire contribuer le grand public sur le plan d'actions. La réunion s'est déroulée en 2 temps : un temps en plénière, organisé autour de présentations, d'interviews et de films et un second temps d'animation en ateliers via l'organisation d'une dizaine de tables rondes virtuelles. Ce temps en ateliers a permis de partager avec le grand public des propositions concrètes au travers d'une question simple et ouverte « Quelles actions prioritaires à mettre en place dans le cadre du PAPI ? ».

130 connexions ont été établies lors de cette réunion et 128 contributions ont émergé !

Les thématiques prégnantes qui sont ressorties lors des échanges concernent les points suivants :

- La **communication et la sensibilisation** autour du risque inondation avec plusieurs propositions visant à poursuivre cette sensibilisation aussi auprès des écoles et du jeune public. Les communes et les associations ont été spécifiquement mentionnées comme les meilleurs vecteurs de diffusions des messages d'information et de sensibilisation du grand public.
- L'enjeu autour de **l'entretien des rivières par les propriétaires** apparaît comme un sujet récurrent et toujours présent.
- L'usage **d'outils de suivi et de gestion en temps de crise**, par exemple via l'outil Shyvaa cité comme particulièrement intéressant, apparaît peu connu et utilisé.
- Le thème de **l'aménagement et de l'habitat adapté au contexte de changement climatique** notamment sur le littoral a fait l'objet de plusieurs contributions mentionnant des leviers tels que la **désimperméabilisation**.
- Outre les propositions d'actions à destination des habitants, des propositions à destination des **agriculteurs** par une meilleure prise en compte du ruissellement, des **entreprises et d'acteurs économiques** en général ont été posées.

Pour illustrer le pragmatisme et l'originalité de certaines propositions, quelques exemples sont à relever : « *Pour sensibiliser dès le plus jeune âge aux gestes qui sauvent en cas d'inondation, l'idée d'un mini bus de sensibilisation qui parcourt le territoire avec des activités et info pour tous!* », « *Monter un réseau d'Ambassadeurs DES EAUX* », « *Maison de l'Eau physique et virtuelle pour un accès centralisé à l'information du grand public* ».

1.2.3. Le point de vue des Intercommunalités

Principales actions proposées

Durant les rencontres avec les Directeurs et chefs de services des principales intercommunalités rencontrées durant l'année 2020, plusieurs points ont été mis en avant, dont notamment l'intérêt de renforcer la communication et le partage des informations entre EPCI/SMMAR/Syndicats de rivières et la lisibilité des actions engagées et programmées. Pour ce faire, plusieurs pistes d'actions ont été évoquées :

- Avoir un interlocuteur privilégié dans chaque EPCIFP, référent quotidien auprès du SMMAR et des Syndicats de rivières GEMAPIENS ;
- Multiplier les échanges, quelles qu'en soient les formes, entre services
- Intérêt de renforcer l'accompagnement du SMMAR avec les services urbanisme et planification territoriale des EPCI ;
- Faciliter, voire automatiser le partage des bases de données.

1.2.4. Le point de vue des autres partenaires

Principales actions évoquées

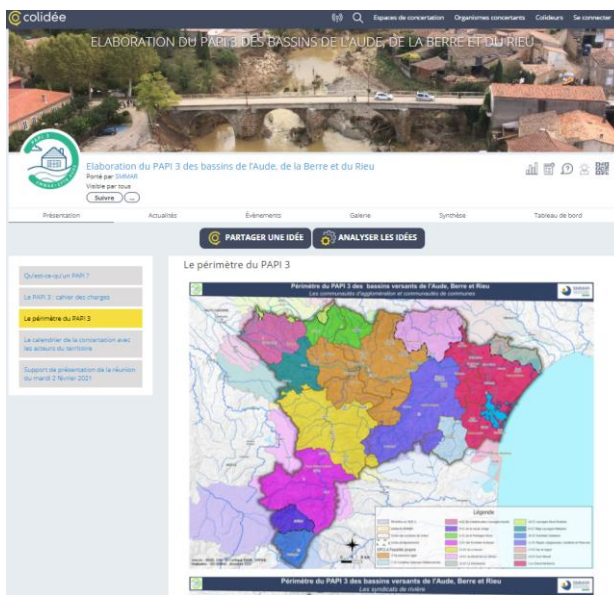
Les partenaires ayant participé à l'élaboration du PAPI3 de l'Aude et de la Berre sont nombreux et très diversifiés : partenaires de gestion de crise ; partenaires de planification et aménagement du territoire, partenaires environnementaux...

Durant la concertation, tous ces acteurs ont régulièrement rappelé l'indispensable nécessité de maintenir des liens et des partages d'informations réguliers, avec des partenariats à développer. Ainsi, au-delà des rencontres et des réunions, des conventionnements peuvent être favorisés (à l'instar de nombreux conventionnements existants avec le SDIS, les fédérations de pêche et de chasse, des PNR...), et des bases de données mutuelles qui mériteraient d'être plus systématiquement partagées.

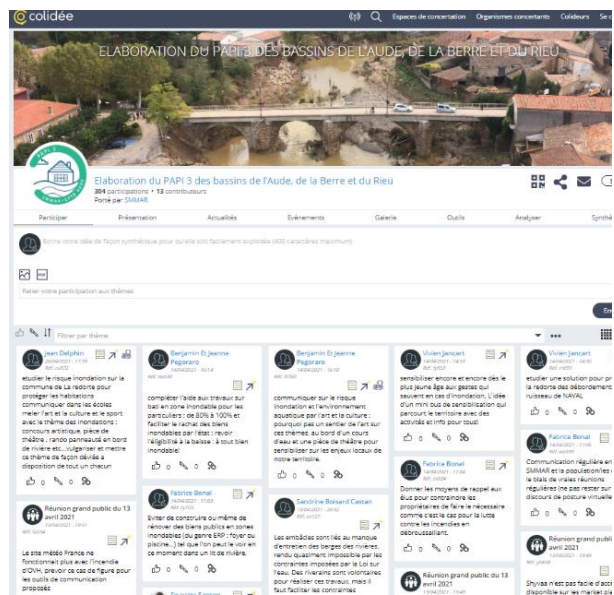
1.3. PANEL D'OUTILS DE COMMUNICATION DEPLOYES

1.3.1. Plate-forme dédiée

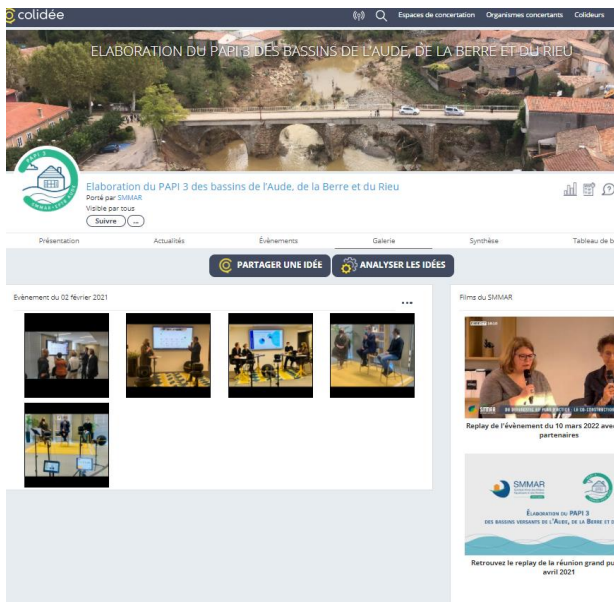
Une plate-forme dédiée pour participer et suivre les productions et actualités du PAPI3 a été mise en place pendant toute la durée du PAPI. Cet outil a été utilisé lors d'animation d'ateliers et a permis en continu de donner accès aux documents et à l'expression de tous.



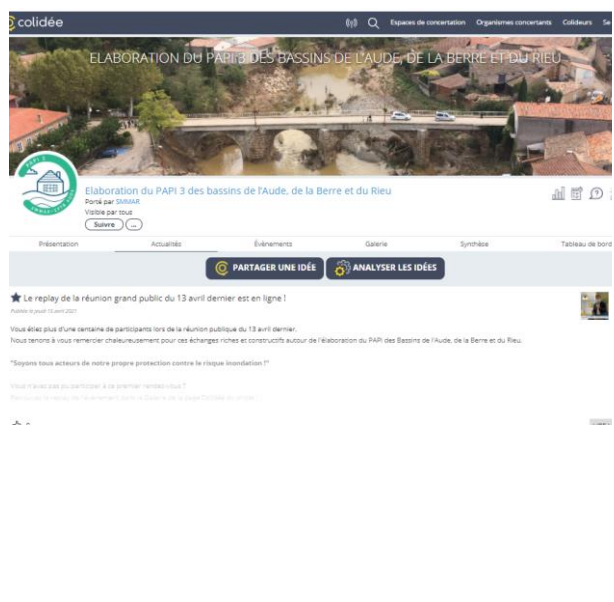
Page « Présentation »



Page « Tableau de bord- Analyser les idées »



Page « Galerie »



Page « Actualités »

Exemples de pages accessibles via la plate-forme dédiée (<https://colidee.com/o89p394>)



Très nettement le nuage de mots, issus de l'ensemble des contributions, et au-delà de l'eau, sujet central, met en exergue la communication / l'information et la sensibilisation ; les communes, courroies de transmission sur le territoire, l'entretien des cours d'eau qui reste un sujet important pour le Grand public. D'autres mots clés apparaissent tels que les réseaux, les travaux, les élus, le SMMAR, les écoles, les riverains, et les outils et viennent compléter ce champ lexical reflet des attentes partagées lors de cette concertation.

1.3.2. Lettre d'information

En complément, une lettre d'informations a été produite. Outil classique et attendu par certains publics, ces lettres permettent de communiquer aux étapes clés de projet.

ELABORATION DU PAPI 3 MARS 2021
des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu

L'Aude a subi ces dernières années des événements climatiques qui ont fortement marqué nos mémoires tant ils ont été source de catastrophes humaines et matérielles. Le SMMAR et ses syndicats de rivières ont tiré les enseignements de ces événements, ce qui leur a permis de mettre en place, avec l'ensemble des acteurs du territoire, un premier, puis un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Le SMMAR engage cette année le travail d'élaboration du PAPI 3. Plus que jamais pour notre territoire fortement exposé au risque inondation, notre priorité est de réfléchir ensemble à l'anticipation et à l'adaptation de notre bassin versant au risque inondation. Notre réflexion collective sera déterminante pour l'efficacité de notre action.

Notre réflexion collective sera déterminante pour l'efficacité de notre action.

Une réflexion globale à l'échelle du bassin versant de l'Aude

Le PAPI de l'Aude, porté par le SMMAR avec l'appui de la DDTM de l'Aude et ses syndicats de rivières, est un outil contractuel de planification. Il vise à mettre en place de façon partenariale une stratégie concertée d'actions visant à prévenir et à réduire les conséquences néfastes des inondations sur les Hommes, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Un Papi: Qu'est ce que c'est ?

- UN PROGRAMME D' ACTIONS ET DES OUTILS pour développer des infrastructures de protection, des actions de réduction de la vulnérabilité, augmenter la sécurité des populations, réduire le coût des dommages, raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- UNE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ en faveur de l'INTÉRÊT GÉNÉRAL menée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Aude.
- UN DOCUMENT CONTRACTUEL qui, après labellisation, fait l'objet de financements pour les études et travaux.

Depuis 2006, le SMMAR et ses Syndicats de Rivières ont mis en œuvre, à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, deux PAPI dont voici quelques exemples de réalisations:

- Diagnostic de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics, d'adaptation des entreprises et de l'habitat privé
- Programme de sensibilisations (élus, agriculteurs, entrepreneurs, grand public, jeune public, acteurs socio économiques)
- Réalisation et mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde
- Développement d'outils numériques d'information du risque inondation
- Fabrication et pose de repères de crues
- Construction d'ouvrages de protection au cas par cas (bassins écremeurs de crues, digues...)
- Etudes d'amélioration des connaissances du risque
- 100km de rivière restaurés chaque année

Un PAPI décliné en 7 axes d'intervention

Le PAPI se structure autour de 7 axes qui, via l'amélioration de la connaissance, la sensibilisation, les études et les travaux, visent la réduction du risque inondation sur le territoire.

Une concertation active pour un projet partagé et solidaire

L'élaboration du PAPI 3 se fera en 3 phases au cours d'une concertation partagée avec l'ensemble des partenaires : élus (communes, intercommunalités...), acteurs socio-économiques, associations, grand public... Le PAPI couvre une période de six ans, pouvant être assortie d'une révision à mi-parcours.

Diagram showing phases: PAPI 1 (2016-2018) - Diagnostic; PAPI 2 (2019-2021) - Stratégie; PAPI 3 (2022-2028) - Plan d'actions.

Toutes les phases d'élaboration du PAPI font l'objet d'une large concertation. Cette démarche permet de garantir la prise en considération des intérêts de chacun dans les projets de gestion du territoire, en gardant un objectif d'intérêt commun et de solidarité.

Au programme: des réunions d'informations et d'échanges sur tout le territoire, une plateforme de concertation ouverte à tous pour un projet partagé et solidaire.

www.colidee.com/PAPI3

ÉLABORATION DU PAPI 3 MAI 2021

1.3.3. Films

Plusieurs films ou séquences de films ont aussi été produits dans le cadre de la démarche, permettant de faire valoir et rendre compte des actions réalisées dans le cadre des précédents PAPI et de manière plus large de partager les actions menées du SMMAR et ses syndicats de bassin versant. Ces films ont été de véritable support pédagogique, déployé lors des réunions de concertation et complémentaire aux échanges et présentations structurants ces réunions.

<https://www.smmar.org/article/tout-savoir-sur-l-eau/videos-2>



1.4. SYNTHÈSE

La concertation a mis l'accent sur plusieurs attentes fortes des acteurs du territoire.

Concernant la **conscience du risque, la prévention et la gestion de crise**, les échanges ont permis de mettre en évidence l'importance et la demande des acteurs à mettre en place davantage d'actions de **pédagogie et d'information auprès de tout type de public et en particulier auprès des habitants et du jeune public**.

A l'échelle des communes, les **élus ont besoin de soutien** en particulier dans la préparation et la gestion de crise. Outre la **formation** de ces derniers, le **déploiement d'outils d'aides à la décision**, apparaît comme un levier pour améliorer la gestion de crise.

La **communication et l'information sur la gestion intégrée des milieux aquatiques et du risque inondation**, apparaît comme une constante. Nombreux sont les habitants qui se questionnent sur l'entretien de la rivière, sur les droits et devoirs de chacun, et les conséquences induites en matière d'inondation. Aussi, malgré les nombreuses actions conduites à ce jour sur ce sujet, il apparaît essentiel de poursuivre la pédagogie pour « tordre le cou aux idées reçues ».

Sur l'approche **inondation et urbanisme**, les PPRI apparaissent clairement pour les collectivités comme le socle réglementaire. Les études hydrauliques nouvelles, notamment sur l'aléa ruissellement, sont quant à elles complexes à intégrer dans une approche opérationnelle de l'aménagement du territoire. Suite à la **mise à jour des PPRI** par l'intégration de l'aléa ruissellement, il apparaît nécessaire de renforcer **l'accompagnement des collectivités dans la compréhension de ces nouveaux éléments (services ADS)**.

L'enjeu de **la commune** en terme d'opérationnalité, de compétence en urbanisme, et de liens avec la population, fait l'unanimité sur ce territoire. Les élus, les acteurs techniques, les habitants, ... tous s'accordent sur le fait que **l'échelon communal**, courroie de transmission sur le territoire, **doit être soutenu dans son rôle stratégique**. Les modalités concrètes de soutien des communes (413 communes sur ce périmètre !), restent à définir et à déployer, tout en s'appuyant également sur le relai des associations locales.

Tandis que certaines intercommunalités bénéficient de relation étroite avec le SMMAR sur le sujet de **l'inondation et de l'urbanisme**, d'autres intercommunalités, plus récemment touchées par des inondations ou différemment structurées apparaissent particulièrement intéressées par le support que peut apporter le SMMAR à ce sujet. Ainsi, **un déploiement plus large des compétences techniques du SMMAR en appui aux intercommunalités est plébiscité**.

De manière globale sur la gouvernance et la relation entre acteurs, la concertation a mis en évidence le souhait de **renforcer les liens avec le SMMAR, partager davantage la visibilité sur les actions du PAPI** à l'échelle du bassin audois.

Enfin, la **solidarité amont-aval socle de la politique Gemapienne Audoise est à nouveau réexprimée comme une nécessaire et impérative stratégie pour le futur PAPI** avec une prise en compte des **communes rurales**, pour certaines situées en tête de bassins versants et qui ont exprimé au cours de la concertation leurs vulnérabilités face au risque inondation notamment celui lié au ruissellement en lien avec les causes du changement climatique, ainsi qu'une réflexion à poursuivre sur le devenir des modalités de gestion du fleuve Aude actuellement classé Domaine Public Fluvial.



2 LA CONCERTATION DANS LES PROJETS STRUCTURANTS

Tableaux de synthèse des principales actions de concertation réalisées/envisagées pour les opérations structurantes du PAPI 3

Action 6.1 : Travaux d'aménagements hydrauliques pour la protection de Montredon C. et Narbonne (Rec de Veyret)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires (Associations locales ; acteurs agricoles...)	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/> Associations locales <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input checked="" type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input checked="" type="checkbox"/> Films <input checked="" type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input checked="" type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input type="checkbox"/>
<p>L'opération pour la protection de Montredon-Corbières et Narbonne contre les crues du Rec de Veyret est une action majeure du PAPI3. Vu les enjeux à protéger (8.500 personnes et 200 entreprises), les aménagements seront nécessairement structurants pour le territoire. Comme suite à la conception technique des aménagements, et comme suite aux éléments mis en avant durant la concertation, les conséquences des futurs travaux ont ainsi été anticipées dans le projet : aspects écologiques, paysagers, économiques, sociétaux, etc.</p> <p>Durant le PAPI 2, le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, maître d'ouvrage, a ainsi multiplié les réunions et diversifié les outils d'information et de concertation : réunions locales, réunions plénières, visite d'un site similaire dans le Gard avec les élus, films explicatifs, plateforme de concertation dédiée... Une note jointe précise de manière détaillée l'ensemble des mesures d'information et de concertation mises en œuvre.</p> <p>Globalement, le projet semble faire l'objet d'une bonne acceptation locale par la population, mais fait toujours l'objet d'oppositions individuelles fortes, notamment sur le secteur amont du bassin versant.</p> <p>Globalement, le monde agricole, initialement craintif par rapport au projet, suite aux nombreuses réunions d'information et de concertation, semble désormais collectivement favorable.</p> <p>Dans le cadre du PAPI3, le travail d'explication et de concertation initié au PAPI2 sera donc poursuivi, et certaines actions partenariales seront de surcroît renforcées, notamment avec les associations locales, avec la chambre d'agriculture de l'Aude, et avec l'EPF Occitanie.</p>							

Action 6.7 : Travaux d'un aménagement hydraulique pour la protection de Villalier (Sérault)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires (Associations locales ; acteurs agricoles...)	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input checked="" type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input checked="" type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input checked="" type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input type="checkbox"/>
<p>Le parti d'aménagement de l'opération a été élaboré en partenariat étroit avec la ville, puis validé par le comité technique de l'opération (composé notamment des cofinanceurs) et par délibération du Comité Syndical ayant réuni les élus du syndicat de rivières maître d'ouvrage.</p> <p>Durant l'année 2021, au-delà des échanges menés avec la municipalité qui assure un relai auprès des riverains du quartier le plus sinistré, des contacts ont été pris avec la CUMA locale (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), principal bâtiment à usage économique de la zone concernée, ainsi qu'avec les principaux propriétaires des terrains concernés par le parti d'aménagement.</p> <p>Durant l'année 2022, une réunion d'information publique est programmée.</p> <p>Globalement, le projet semble faire l'objet d'une très bonne acceptation locale par la population qui voudrait que les travaux se réalisent le plus rapidement possible. En revanche, certains acteurs restent sceptiques quant au choix et à l'efficacité de l'aménagement retenu. Il convient par conséquent de multiplier les outils d'information et d'explication : brochures et films explicatifs sur le fonctionnement d'un ouvrage hydraulique ; des sessions pourront également être proposées aux personnes intéressées pour leur présenter des retours d'expérience sur des aménagements hydrauliques similaires déjà réalisés à proximité et ayant démontré leur efficacité (ex. aménagement hydraulique de Badens). I</p>							

Action 6.8 : Travaux d'un aménagement hydraulique pour la protection de Luc sur Orbieu (Tourrenc)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires (Associations locales ; acteurs agricoles...)	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input checked="" type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input checked="" type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input type="checkbox"/>
<p>L'opération a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation en phase d'étude préliminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ateliers de discussion organisés en 2019 - une première réunion publique plénière organisée le 07 décembre 2021 - une seconde réunion publique plénière prévue pour l'année 2023 <p>Le parti d'aménagement retenu dans le PAPI 3 implique 51 propriétaires directement concernés par l'emprise de l'aménagement hydraulique, pour 153 parcelles; essentiellement des friches mais aussi 12 hectares de vignes et de cultures annuelles (blé, pois). Aussi, un gros travail partenarial est engagé avec la DDTM de l'Aude, la Chambre d'Agriculture de l'Aude, et le cas échéant l'EPF Occitanie, afin de définir une « stratégie foncière » : quelles parcelles à acheter, quelles parcelles à indemniser, quels prix, quel portage...</p> <p>Globalement, le projet semble faire l'objet d'une très bonne acceptation locale par la population, et ne semble pas faire l'objet d'opposition forte par les propriétaires des terrains impactés ; reste néanmoins à bien concerter avec le monde agricole afin de définir un protocole foncier qui sera partagé et validé par toutes les parties.</p>							

Action 6.10 : Travaux de gestion des écoulements pour la protection de Saint-Hilaire (Lauquet)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires (Associations locales ; acteurs agricoles...)	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Le parti d'aménagement de l'opération a été élaboré en partenariat étroit avec la ville de Saint-Hilaire, puis validé par le comité technique et par le comité de pilotage de l'opération (composé notamment des co-financeurs et du Syndicat de rivières de la haute vallée de l'Aude maître d'ouvrage).</p> <p>En fin de PAPI2, durant l'année 2022, sur la base du rapport d'Avant-Projet, l'opération a fait l'objet d'une information et concertation ciblée auprès des propriétaires fonciers directement impactés par le projet. Le recueil et les échanges d'informations ont permis d'affiner, voire adapter les emprises foncières des travaux, notamment sur la partie amont.</p> <p>Il est également rappelé la concertation menée avec les experts ayant réalisés les inventaires écologiques, sur le principe Eviter-Réduire-Compenser, les travaux initialement envisagés sur la partie aval rive gauche du pont de la RD ont été évités dans le parti d'aménagement finalement retenu par le COPIL de l'étude.</p> <p>En début de PAPI 3, une réunion d'information du publique sera programmée, en faisant notamment un lien entre le projet d'aménagement inscrit au PAPI, et le projet de requalification urbaine initié par la ville suite à la crue d'octobre 2018.</p> <p>L'UDAP de l'Aude (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude, notamment l'architecte des bâtiments de France dont une première prise de contact a été prise durant le PAPI2) sera étroitement associée au déroulé de l'opération.</p>							

Action 6.10 : Travaux de gestion des écoulements pour la protection de Castelnaudary (Tréboul)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires (Associations locales ; acteurs agricoles...)	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input checked="" type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input checked="" type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input type="checkbox"/>
<p>L'opération a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation en phase d'étude préliminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès des élus locaux et des riverains (réunion de quartier) - auprès des propriétaires fonciers impactés par le projet (essentiellement des agriculteurs) <p>Des visites individuelles sur site ont été menées avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles les plus impactés, afin d'appréhender au mieux leurs contraintes, et envisager le cas échéant certains ajustements techniques à intégrer si possible au stade d'AVP et PRO (ajustement du tracé pour faciliter l'exploitation agricole...) ; la chambre d'agriculture de l'Aude a également été spécifiquement associée dans le processus de concertation.</p> <p>Globalement, le projet semble faire l'objet d'une bonne acceptation locale, sous réserve des modalités financières d'acquisition des terrains concernés, et d'un délai suffisant pour les agriculteurs afin d'anticiper la vente de leurs terrains (rotation des cultures à anticiper).</p>							

Action 6.11 : Travaux de gestion des écoulements pour la protection de Villegailhenc (Trapel)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires (Associations locales ; acteurs agricoles...)	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input checked="" type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input checked="" type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input type="checkbox"/>
<p>Le parti d'aménagement de l'opération a été élaboré en partenariat étroit avec la ville de Villegailhenc et avec la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, mais également avec l'ensemble des services institutionnels mobilisés post crue 2018 pour la reconstruction et la requalification/recomposition urbaine de la ville : service Risques et service Urbanisme de la DDTM de l'Aude, service hydraulique et service d'ouvrages d'art du Département de l'Aude, UDAP de l'Aude, l'EPF Occitanie, CAUE de l'Aude, ATD...</p> <p>C'est donc en s'inscrivant dans un projet global d'aménagement pour l'ensemble du territoire que le parti d'aménagement pour le volet « PAPI » a été validé par le comité technique de l'opération (composé notamment des co-financeurs) et entériné en suivant par délibération du Comité Syndical ayant réuni les élus du Syndicat Mixte Aude Centre maître d'ouvrage.</p> <p>Durant les années 2019 et 2020, dans le cadre du projet de reconstitution urbaine, la ville, accompagnée de l'Etat, a ainsi mené de très nombreuses sessions de concertation auprès du public (réunions publiques, permanences, ateliers de concertation par quartiers...), accompagné d'outils d'information variés, comme la conception d'une maquette visible dans le hall de la Mairie. Durant l'année 2022, le Syndicat Mixte Aude Centre, assisté par le SMMAR, a organisé des rencontres complémentaires avec les riverains directement concernés par l'emprise du projet d'aménagement « PAPI », et a organisé une réunion publique plénière d'information.</p> <p>En parallèle, l'opération fait l'objet d'une concertation ciblée et continue avec tous les partenaires susmentionnés œuvrant dans le cadre de la mise en œuvre des actions préconisées dans le programme de reconstitution urbaine de la ville.</p> <p>Vu l'ampleur du traumatisme de la crue d'octobre 2018 pour la commune de Villegailhenc, vu le nombre de riverains impactés (plus de 2/3 des résidents de la ville), et vu les conséquences engendrées en matière de réorganisation de l'urbanisme et du territoire (parti d'aménagement « PAPI » ; reconstruction du pont de la route départementale, programme de délocalisations et de démolitions porté par l'Etat dans le cadre des fonds Barnier, révision du PPRI...), il convient de noter que les aménagements proposés font d'un côté l'objet d'une adhésion collective extrêmement forte, mais également d'un autre côté l'objet de « crispations » et « oppositions » de certains particuliers, et ce malgré toutes les modalités de concertation mises en œuvre et tous les outils d'information mis en œuvre.</p>							

Action 6.12 : Travaux de gestion des écoulements pour la protection de Trèbes (fleuve Aude)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input checked="" type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Le parti d'aménagement de l'opération a été élaboré en partenariat étroit avec la ville de Trèbes et avec la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, puis validé par le comité technique de l'opération (composé notamment des co-financeurs) et par délibération du Comité Syndical ayant réuni les élus du syndicat de rivières maître d'ouvrage.</p> <p>En fin de PAPI2, durant l'année 2022, l'opération a fait l'objet d'une concertation ciblée auprès des propriétaires fonciers directement impactés par le projet, qui ne semblent pas s'opposer au projet. Une concertation a également été spécifiquement menée avec les services de Carcassonne Agglo réflexions sur les dévoiements de réseaux) et avec les services en charge du pilotage, suivi et mise en œuvre des démolitions engagées post 2018 dans le cadre des fonds Barnier (Unité Résilience/Mitigation du Service de prévision des risques de la DDTM de l'Aude et Etablissement Public Foncier Occitanie notamment).</p> <p>En début de PAPI 3, une réunion d'information du publique sera programmée en suivant, en faisant notamment un lien entre le projet d'aménagement inscrit au PAPI, et le projet de requalification urbaine de la ville (projet du « parc des berges »).</p> <p>L'UDAP de l'Aude (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude, notamment l'architecte des bâtiments de France dont une première prise de contact a été prise durant le PAPI2) sera étroitement associée au déroulé de l'opération.</p>							

Action 6.14 : Travaux de mise en service du chenal de Coursan (fleuve Aude)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/> Associations locales <input type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Le parti d'aménagement de l'opération a été élaboré en partenariat étroit avec la commune de Coursan, et a été validé par le comité de pilotage de l'opération (composé notamment des co-financeurs, du SMDA maître d'ouvrage, de la commune, des services du grand Narbonne, de l'OFB...).</p> <p>En début de PAPI2, la concertation a essentiellement été portée avec les institutions sur des éléments techniques</p> <p>En fin de PAPI2, en préambule du lancement de la procédure réglementaire, la concertation portera plus sur le volet informatif et explicatif (notamment du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage) auprès de la population de Coursan et des communes limitrophes. Les outils d'information et d'explication utilisés seront "classiques", type brochures, gazette et site Internet du SMDA.</p> <p>Il est rappelé que l'action porte sur un ouvrage existant, et que les travaux concerneront essentiellement des parcelles foncières communales ou départementales.</p>							

Action 7.2 : Travaux d'aménagement d'un système d'endiguement pour la protection de Carcassonne La Prade (fleuve Aude)							
Validation préalable de l'opération en Comité Technique	Validation préalable de l'opération en Comité de pilotage et Comité Syndical	Présentation / Concertation auprès des élus de la/les commune(s)	Rencontre des riverains	Présentation / Concertation auprès d' autres partenaires	Réunion(s) d'information du grand public	Outils d'information et de concertation :	Appréciation du niveau local d'adhésion
PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input checked="" type="checkbox"/> PAPI 3 <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Associations locales <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs agricoles <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/>	PAPI 2 <input type="checkbox"/> PAPI 3 <input checked="" type="checkbox"/> Brochures / Gazettes <input checked="" type="checkbox"/> Photomontages <input checked="" type="checkbox"/> Films <input type="checkbox"/> Maquette <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Adhésion collective forte <input type="checkbox"/> Opposition collective <input type="checkbox"/> Oppositions individuelles <input type="checkbox"/> Sans évaluation à ce stade <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Le parti d'aménagement de l'opération a été élaboré en partenariat étroit avec la ville de Carcassonne et avec la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, puis validé par le comité technique de l'opération (composé notamment des co-financeurs) et par délibération du Comité Syndical ayant réuni les élus du syndicat de rivières maître d'ouvrage.</p> <p>En début de PAPI3, l'opération fera l'objet d'une concertation ciblée auprès de quatre autres types d'acteurs pré-identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en rive gauche de l'Aude, les riverains du quartier de la Prade qui seront protégés par le système d'endiguement - en rive droite de l'Aude, les usagers des jardins potagers collectifs (terrains communaux) qui seront potentiellement impactés par les travaux de décaissement - les associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine - l'UDAP de l'Aude (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude, notamment l'architecte des bâtiments de France dont une première prise de contact a été prise durant le PAPI2) <p>En suivant, une ou plusieurs réunions ouvertes au « grand publique » seront organisées.</p>							



SMMAR

ANNEXE : CONCERTATION SPECIFIQUEMENT MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET

Etude d'aménagement du Rec de Veyret portée par le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude avec l'appui technique du SMMAR :

« *Note stratégique de présentation du projet* » (BRLi-MYSO ; Avril 2022)



ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DU REC DE VEYRET

Note stratégique
de présentation du projet

Avril 2022



ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DU REC DE VEYRET

Note stratégique de présentation du projet

PRÉAMBULE.....	1
1 RAPPEL DE LA DEMARCHE	3
2 PRESENTATION DU PARTI D'AMENAGEMENT RETENU	4
3 UNE DEMARCHE CONCERTEE.....	5
4 QUELLES ÉTAPES À VENIR ?.....	6
ANNEXES : ILLUSTRATIONS.....	8

PRÉAMBULE

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), structure titulaire de la compétence GEMAPI, porte une étude d'aménagement du Rec de Veyret relative à la problématique inondations, inscrite au PAPI II de l'Aude et de la Berre. Suite à plusieurs mois d'études techniques, le parti d'aménagement retenu visant, une protection vis-à-vis de la crue centennale, est composé de la création de deux ouvrages écrêteurs de crues, de l'optimisation de l'ouvrage existant de Cap de Pla et du recalibrage du couloir endigué du Rec de Veyret.

Les avancées techniques de l'opération en phase « Avant-Projet » ont été partagées au grand public dans le courant de l'année 2021, via différents vecteurs de communication.

La solution retenue dans l'avant-projet a été validée le 10 novembre 2021 par le comité syndical du SMDA. La phase « Projet » démarre en 2022 sur cette base et le projet est en cours d'inscription au PAPI III.

Cette note complète de nombreux autres outils qui accompagnent le projet d'aménagement du Rec de Veyret et en particulier des vidéos de présentation des partis d'aménagement et des scénarios étudiés, toutes disponibles sur le site internet du SMDA : smda1134.fr.

1. RAPPEL DE LA DÉMARCHE

CONTEXTE ET ENJEUX

Les territoires méditerranéens, dans le contexte de changement climatique vis-à-vis du risque inondation, sont soumis à des épisodes pluvieux de plus en plus récurrents et intenses (par exemple, à Carcassonne en 2018, 350 mm d'eau sont tombés en 10h).

Le Rec de Veyret présente un caractère torrentiel (bassin versant avec un temps de concentration inférieur à 2 heures, soit une réaction quasi-immédiate entre pluie et crue) et présente une contrainte de débit limité à l'aval, dans le couloir endigué de Narbonne, qu'il convient de nécessairement contrôler ou maîtriser. La capacité d'évaluation actuelle est de 40 m³/s, alors qu'un centennal s'élève à 200 m³/s).

En cas de très fortes pluies, le Rec de Veyret tel qu'il est aujourd'hui déborde et risque d'inonder les communes de Montredon-des-Corbières et Narbonne. Les enjeux sur le secteur concerné sont les suivants :

- 8500 habitants (quartiers de Maraussan, Mayolle, Eygassieral) et 200 entreprises (zones d'activités de Montredon, la Coupe et Bonne source) exposées ;
- 58 millions d'euros de dégâts évités.

Dans ce contexte, les élus du SMDA ont souhaité porter un projet ambitieux pour protéger les secteurs impactés, en toute responsabilité.

UNE REFLEXION DE LONGUE DATE

Qu'il s'agisse de la commune de Narbonne au début des années 2000, de l'État à travers l'élaboration du PPRI (2006), de RFF à travers une modélisation hydraulique relative au projet de LGV (commune de Montredon), ou encore du SMDA lors d'une 1^{ère} étude débutée en 2010, puis relancée dans le PAPI 2 en 2017 avec un nouveau bureau d'étude (BRL Ingénierie), la recherche de solutions efficaces de protections des personnes et des biens de ces 2 communes (Montredon/Narbonne) est ancienne et particulièrement complexe.

Inscrites en 2015 au PAPI 2, les études ont été lancées concrètement en 2017. Des rencontres ont ensuite eu lieu avec les communes concernées au premier semestre 2018, puis les solutions d'aménagement ont été présentées le 6 décembre 2018 aux maires du Grand Narbonne et dans le courant de l'année 2020 à la nouvelle équipe municipale de Montredon des Corbières. Des échanges techniques permanents en comité technique et avec des partenaires clés de la démarche (services de l'État, acteurs économiques, acteurs routiers, etc.) ont permis d'accompagner les travaux techniques pas à pas.

Un parti d'aménagement a été validé à une très large majorité, (une abstention) le 11 décembre 2020 après 20 ans d'études menées par diverses maitres d'ouvrage.

L'année 2021 a été consacrée, en complément des études techniques, à la mise en place d'une stratégie de concertation et sensibilisation pour présenter le projet sur le terrain. Dans ce cadre, les élus se sont rendus à Saint Génies de Malgoirès pour visiter un ouvrage écrêteur de crue datant d'une dizaine d'années pour se rendre compte sur le terrain d'un tel aménagement, qui est projeté sur les communes de Montredon-des-Corbières et de Narbonne.

Le 10 novembre 2021, le comité syndical du SMDA a validé l'avant-projet et la poursuite des études techniques complémentaires à mener : phase Projet (PRO), études géotechnique, études topographiques, inventaire environnementaux, négociations et acquisitions foncières, ainsi que l'inscription de la poursuite de l'opération (étude et travaux) au PAPI III.

2. PRÉSENTATION DU PARTI D'AMÉNAGEMENT RETENU

Face au diagnostic réalisé et aux enjeux exposés, plus de 25 scénarios ont été étudiés, depuis une protection pour des crues de faible intensité (10 ans), jusqu'aux niveaux très élevés (100 ans). Certaines hypothèses testées ont été directement sollicitées par la commune de Montredon-des-Corbières ou encore préconisées par les collectifs COPAREC et RUBRESUS¹.

Le choix stratégique a été de retenir un niveau de protection élevée, mais conforme à ce que l'on peut retrouver classiquement dans d'autres projets de ce type, permettant de répondre aux enjeux posés par une **crue centennale** (représentant 310 mm d'eau en 24 heures pour le bassin versant du Rec de Veyret), qui favorise la rétention d'eau amont, étant donné que le recalibrage aval n'est pas suffisant.

Il se concrétise sur le terrain par une **combinaison de 4 ouvrages indissociables, certains existants et à optimiser, certains à créer**, qui assurent la meilleure protection possible à la fois en termes de niveaux de protection et d'abaissement des hauteurs d'eau au droit des enjeux habités et économiques.

Dans cette logique, des ouvrages doivent être réalisés en complément de ceux existants : ouvrages écrêteurs de crue en amont, ouvrages de canalisation des eaux en aval (digues, élargissement du couloir endigué existant à Narbonne).

Un dévoiement de la route départementale 613, hors zone inondable, est également prévu dans le cadre du projet.

¹ - Pour rappel des solutions alternatives proposées par les 2 collectifs et la communes de Montredon qui ont donné lieu à modélisation par BRL Ingénierie : 3 ouvrages successifs de taille plus modestes dans la plaine de Montredon en lieu et place d'un seul barrage au lieu-dit de la Plaine / optimisation de l'étang de Montredon et de Cap de Pla / création d'un bassin écrêteur à Aussière en tête de bassin versant / ...)



Les actions prévues

- 1a Ouvrage écreteur de crues de la Plaine
- 1b Ouvrage écreteur de crues de Bagatelle
- 2 Optimisation de l'ouvrage écreteur de Cap de Pla
- 3 Élargissement du couloir endigué dans la zone de l'Espace de Liberté.



Les solutions proposées sont complémentaires l'une de l'autre. Elles forment un seul et même ensemble pour agir utilement sur tout le territoire.

Où intervenir pour réduire le risque au maximum tout en limitant les aménagements ?

3. UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

La solution d'aménagement retenue, ainsi que l'avant-projet ont été partagés au grand public dans le cadre d'une démarche de concertation en 2021 qui visait à :

- Informer de manière transparente les citoyens et favoriser l'acceptabilité sociale du projet par une meilleure compréhension de ses tenants et aboutissants ;
- Faire en sorte que chacun puisse s'exprimer sur le projet ;
- Occuper le terrain en matière de communication au regard des oppositions grandissantes autour du projet afin de ne laisser aucune « fausse information » sans réponse et être rigoureux sur les informations techniques délivrées à la population.

Plusieurs outils complémentaires ont été mis en place pour favoriser le partage d'information et l'écoute du grand public :

- La mise en place d'une **page internet dédiée au projet d'aménagement du Rec de Veyret**, comprenant des éléments de présentation du SMDA, du projet d'aménagement et un forum de questions / réponses pour que chacun puisse librement s'exprimer sur le projet et poser ses questions ;
- Deux **réunions publiques** :
 - Une organisée par le SMDA, le 6 juillet 2021 au Parc des expositions de Narbonne qui a réuni environ 200 personnes ;
 - Une organisée par la commune de Montredon-des-Corbières le 29 septembre 2021 à Montredon, qui a réuni environ 100 personnes ;
- Des **réunions d'échange avec les collectifs et associations**, le 19/10/2021 (COPAREC / Rubresus) et le 15/11/2021 (ECCLA) ;
- Des **conférences de presse le 7 juin 2021 et le 10 novembre 2021** pour présenter le projet ;

- Une **plaquette de présentation du projet et d'annonce de la réunion publique de Narbonne en format A4 livret 4 pages**, éditée en 3 500 exemplaires et distribuée dans les boîtes aux lettres des foyers et entreprises concernés par le projet début juin ;
- L'édition d'une **affiche d'annonce de la réunion publique** pour affichage dans les communes de Montredon-des-Corbières et Narbonne.
- L'édition de **deux panneaux A0** recto-verso de présentation du contexte du projet (risque, enjeux, etc.) et du parti d'aménagement retenu ;
- La réalisation de plusieurs **vidéos en motion design** dédiées à :
 - la présentation du projet d'aménagement dans son ensemble
 - la présentation du fonctionnement d'un ouvrage écrêteur de crue, adapté au contexte spécifique du Rec de Veyret
 - la présentation de la démarche technique et des choix opérés ayant conduits à retenir le projet d'aménagement tel qu'étudié en phase « PRO »
- La réalisation d'une **vidéo de présentation de la démarche de concertation** entreprise, avec extraits choisis de la réunion publique du 6 juillet.
- **Communication sur les réseaux sociaux** (Facebook du SMDA) pour annoncer les temps forts ;
- Relai dans les **bulletins d'information** locaux.

Enfin, une journée d'« éductour » a été organisée dans le Gard le 19 mai 2021 avec les techniciens et élus référents du SMDA pour visiter un site doté d'un ouvrage écrêteur de crue, similaire à ceux projetés dans le projet du Rec Veyret sur la Plaine et à Bagatelle et des sites plus modestes de barrages autour de la ville de Nîmes.

6

Tous ces outils et en particulier les vidéos sont disponibles sur le site Internet du SMDA : www.smda1134.fr et sur la chaîne Youtube du SMDA : <https://www.youtube.com/channel/UCQpyAWh3I4svtm5HWgcJxXA>

4. QUELLES ÉTAPES À VENIR ?

Le projet sera inscrit au PAPI III de l'Aude et de la Berre dans le courant de l'année 2022, en tant que projet structurant, avec pour objectif la finalisation des études techniques et la réalisation, dans un premier temps des ouvrages écrêteurs (choix lié à des contraintes techniques et financières).

Le SMDA souhaite poursuivre en continu la communication transparente en direction du grand public, notamment à travers son site internet et la page Web dédiée au projet qui permet à chacun de s'exprimer et de poser des questions. Une vidéo « paroles d'élus » sur l'aménagement du Rec de Veyret est en cours de réalisation.

De nouvelles modalités doivent être envisagées au regard des attentes des acteurs locaux. De nombreux outils seront de nouveau produits et de nouvelles actions proposées en fonction des besoins (groupes de travail, réunions publiques, communications écrites, outils visuels, etc.).

Le lancement théorique de la concertation règlementaire (enquête publique) interviendrait dans cette logique en 2025, pour environ 1 an.

Le démarrage théorique des travaux est prévu pour 2026, pour 2 ans environ, pour les 2 ouvrages amont, sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

A ce stade d'avancement des études, il est tout à fait envisageable d'adapter certains aspects annexes des infrastructures pour prendre en compte des besoins locaux (développement de nouveaux usages : mur d'escalade, sentier de randonnée, espace récréatif par exemple).

Enfin, au-delà des premières réflexions d'intégration paysagère déjà développées, il conviendra de les poursuivre dans les mois à venir, pour en favoriser une intégration la plus neutre possible, favorisant ainsi une meilleure acceptabilité locale. Ces phases-là ne pourront néanmoins se mener qu'en étroite collaboration avec les acteurs locaux, tout autant que ces derniers seront enclins à poursuivre les échanges dans un climat d'apaisement et dans une démarche constructive.

QUELQUES ÉTAPES CLÉS



Scénarios

étude de tous les scénarios possibles



Avant-projet

études techniques et naturalistes complémentaires



Projet

aménagement parfaitement adaptés



Enquête publique

[sous réserve des contraintes administratives et techniques]



Début des Travaux

2017

2019

2020

2021

2023

2025

2026

Afin de proposer des solutions adaptées aux ambitions souhaitées par les élus locaux en matière de protection des biens et des personnes, des études complémentaires, actuellement en cours, viennent enrichir la réflexion et en particulier :

En 2017, 2021 et 2022 : campagnes topographiques

En 2021 et 2022 : campagnes d'étude des sols

Fin 2020 et courant de l'année 2021 : analyses paysagères multi-sites

En 2021 (6 mois) et 2022 - 2023 (12 mois) : inventaires naturalistes et analyse paysagère d'intégration des ouvrages

ANNEXES : ILLUSTRATIONS

PLAQUETTE COMMUNICANTE

Étude d'aménagement du Rec de Veyret

Agir pour nous protéger des crues

Le syndicat mixte de défense des amonts de l'Aude a été créé en 2006. Titulaire de la compétence S.M.A.R. depuis le 1^{er} janvier 2016, son objectif majeur est la protection des populations et des biens contre les inondations à l'échelle de son territoire. Il est composé des élus du Grand Narbonne, de La Domitienne et du Sud Haut.

Le mot du Président

Le risque inondation est permanent dans notre région. Les épisodes méditerranéens sont à la fois plus fréquents et plus forts, année après année. Encore récemment, plusieurs départements, dont l'Aude, ont connu de très fortes inondations faisant des victimes. Même s'il n'a pas encore connu de crue dévastatrice, le secteur du bassin versant du Rec de Veyret n'est pas à l'abri de tels événements. Les études réalisées montrent qu'à ce jour 1500 personnes et environ 200 entreprises sont en danger en cas de survenue d'un événement majeur de type centennal.

Aujourd'hui, nous devons prendre collectivement la décision de protéger les personnes et les biens des secteurs directement menacés sur les communes de Montredon des Corbières et Narbonne.

Pour cela, les élus du SMDA prennent la mesure des risques encourus. Ainsi, nous avons lancé une étude visant à proposer des solutions de protection locales adaptées. L'objectif est de trouver un juste équilibre entre la sécurité de nos concitoyens et la réalisation de nouveaux aménagements sur le territoire.

Cette plaquette vous présente les premiers résultats de cette étude. Nous vous invitons à en prendre connaissance, à participer au débat en utilisant le site smda134.fr et à venir à la réunion d'information et d'échange qui aura lieu le mardi 6 juillet au Parc des expositions de Narbonne à 19h00*

Jacques Picot, Président du SMDA

Le Syndicat mixte des amonts de l'Aude, des rivières et des fleuves occitans accompagne fidèlement le SMDA dans ses missions.

Le bassin versant du Rec de Veyret et de ses affluents couvre majoritairement les communes de Montredon des Corbières et Narbonne sur près de 50 km². Il constitue un axe d'évacuation vers des portes plaies et représente un risque majeur à l'échelle locale.

*Vous pouvez suivre cette réunion via Facebook sur la page du SMDA @smda134

Qu'est-ce qu'un ouvrage écreteur de crue ?

Il s'agit d'un ouvrage permettant de stocker un afflux soudain d'eau et de réguler son évacuation en réajustant sur une durée plus importante. Il ne s'agit en aucun cas de créer un étang artificiel, mais de limiter le débit et le volume de la crue sur les zones à enjeux.

Principes d'un ouvrage écreteur

- 1 Stocker en amont l'eau qui arrive avec un débit trop fort en cas de crue
- 2 Limiter et maîtriser le débit en aval
- 3 Restituer le volume stocké sur plusieurs jours afin d'empêcher ou de limiter les dégâts

Les actions prévues

- 1a Ouvrage écreteur de crues de la Planne
- 1b Ouvrage écreteur de crues de Dogestelle
- 2 Optimisation de l'ouvrage écreteur de Cap de Pin
- 3 Réajustement du coteau endigué dans la zone de l'Espèce de Liberté

Les volumes proposés sont complémentaires l'une de l'autre. Ils forment un socle de mesure en amont pour agir sèchement sur tout le territoire.

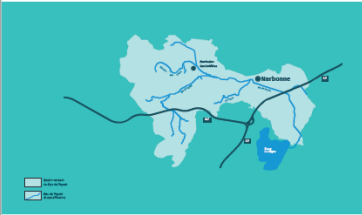
Les bénéfices attendus

- 8 500 Personnes protégées avec leur biens
- 200 Entreprises préservées
- 310 mm d'eau canalisée en 24h
- 58 Millions d'euros de dommages évités

Extraits de la plaquette de présentation du projet d'aménagement du Rec de Veyret et d'annonce de la réunion publique du 6 juillet


PANNEAUX A0

Le risque inondation sur le bassin versant du Rec de Veyret




La crue centennale : explications

La crue centennale dans le secteur du rec de Veyret est atteinte lorsqu'il tombe 310 mm d'eau en 24 heures. Pour rappel, en 2018 à Carcassonne, ce sont 350 mm d'eau qui sont tombés en 10 heures. En l'état actuel des ouvrages, le rec de Veyret est capable d'évacuer 40 m³/s. Une crue centennale provoquerait un débit de 200m³/s, soit 5 fois la capacité actuelle d'écoulement du rec.



Le bassin versant du rec de Veyret

- Superficie : 50 km²
- Communes : Montredon-des-Corbières et Narbonne
- Axe d'écoulement des eaux de pluie de Montredon et Narbonne
- Principaux affluents : ruisseau des Cottes et Las Tînos
- Se jette dans l'étang de Bages (puis la mer)
- Capacité d'écoulement actuelle : 40 m³/s




1-Casse Mars 1910 Septembre 1995 Septembre 1999 Novembre 2005	4-Rec de Veyret Octobre 1910 Septembre 1995 Septembre 1999 Octobre 1996
2-Orliens Mars 1910 Septembre 1995 Septembre 1999 Novembre 2005 Janvier 2009	5-Serre & Rieu Mars 1910 Novembre 1995 Novembre 2005 Novembre 2014
3-Basses plaines de l'Aude Septembre 1995 Novembre 1999 Novembre 2005 Mars 2011	6-Corbières Maritimes Septembre 1995 Novembre 1999 Novembre 2005

Inondation en crue centennale en l'état actuel

8500 Personnes menacées par une crue	200 Entreprises touchées	58 Millions d'euros de préjudice évités	310 mm d'eau
--	------------------------------------	---	------------------------

Le rec a débordé à plusieurs reprises. Ici quelques photos de la crue d'octobre 1996.



Extraits du panneau A0 (recto) de présentation du contexte du projet (risques, enjeux, etc.)

REUNION PUBLIQUE A NARBONNE LE 6 JUILLET 2021



Photographies de la réunion publique au Parc des Expositions à Narbonne le 6 juillet 2021

FORMULAIRE DE CONTACT / QUESTIONS SUR LA PAGE WEB DEDIEE A L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET

Vous avez des questions ?



Vous souhaitez participer au débat ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez apporter un témoignage ?

N'hésitez pas à utiliser ce formulaire de contact. Les questions et les réponses seront publiées juste en dessous !

Nom _____	Votre message <input type="text"/>
Prénom _____	
E- mail _____	
Telephone _____	
Société _____	
	<input type="button" value="ENVOYER"/>

Extraits de la page internet dédiée à la démarche de concertation autour du Rec de Veyret

ARTICLES ET DOSSIERS DE PRESSE



Dossier de presse et article paru dans l'Indépendant début juin 2021 sur le projet d'aménagement du Rec de Veyret



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

Hôtel du Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 9
04 68 11 63 02
contact@smmar.fr / www.smmar.org